

# REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

## 1.0. HORAIRE DES COURS

	Ecole maternelle	Ecole primaire	
		1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> degré	3 <sup>ème</sup> degré
Matin	08h30 – 12h05	08h30 – 12h05	08h30 – 12h05
L'après-midi	13h30 – 15h20 15h10 le mardi	13h30 – 15h20 15h10 (Ma)	13h30 – 16h10 (Lu – Je) 15h10 (Ma) 15h20 (Ve)

Votre enfant doit être présent à l'école **10** minutes avant le début des cours. Chaque retard sera mentionné au journal de classe.

**Les retards non justifiés feront l'objet d'une convocation par la direction.**



## 2.0. ACCES A L'ECOLE

Par l'école maternelle pour les maternelles uniquement :

L'entrée principale est ouverte :

-de 7h30 à 8h30

-de 12h05 à 12h15, de 13h15 à 13h30 ( le mercredi : de 12h05 à 12h45)

-de 15h20 à 16h00

En dehors de ces heures, l'accès se fait par l'entrée principale de l'école primaire **en passant par le secrétariat.**

**Donc un parent en retard ne peut pas sonner à la porte de l'école maternelle. Nous insistons pour que les parents déposent leur enfant sans s'attarder.**

Par l'école primaire pour les primaires uniquement:

Avant 08h et après 16h15 par l'entrée principale.

Entre 08h et 8h30 - entre 12h05 et 12h15 (12h30 le mercredi) - entre 13h15 et 13h30 et entre 15h20 et 16h15 on rentre par la grande grille.

En dehors de ces horaires on rentre dans l'école par l'entrée principale.

**Aucun parent d'élève de l'école primaire ne peut entrer par l'école maternelle. Aucun parent de l'école maternelle ne peut entrer par l'école primaire.**

**Afin que les surveillances puissent être efficaces, nous vous demandons de ne pas rester dans l'enceinte de l'école, ni sur la rampe d'accès à la cour, ni sur la cour.**

## 3.0. Comportement

### Règlement de l'école AURORE

#### Version enfants

##### Texte Général



Les règles de notre école aident à assurer la liberté et la sécurité de chacun. Nous savons bien que ce n'est pas facile de tout respecter tous les jours. Pour les enfants qui n'aiment pas recevoir de leçons comme pour les adultes qui répètent souvent la même chose, et ont parfois envie de baisser les bras.

-Personne ne peut contraindre une autre personne à penser, à dire ou faire quelque chose sous la menace ou par la force.

-Les enfants ont droit au respect des adultes, mais ils ne sont pas les égaux des adultes.


-Nous vivons dans un pays libre où chacun peut faire entendre son point de vue, à condition que nous réglions nos problèmes par la discussion et pas par la violence. Il en va de même à l'école.

## Règles

1. J'arrive à l'heure à l'école, au moins 10 minutes avant le début des cours.
2. Je rentre dans l'école :
  - par l'entrée du bâtiment principal si j'arrive avant 8h.  
S'il n'y a personne au réfectoire, je me rends dans la cour
  - par la grande grille : - entre 8h et 8h30  
- le midi quand je reviens de chez moi
3. Je peux prendre du potage avec mes tartines  
Je range mes tartines dans un sac « tartines » avec un set de table pour protéger le banc.
4. Je montre mon journal de classe chaque jour à mes parents pour qu'ils le signent. Je montre mes évaluations, mes avis à signer.
5. Je rends mes devoirs à temps au professeur.
6. Je soigne mes travaux : je veille à l'écriture, à la présentation.
7. Je prends soin du matériel de l'école (bancs, chaises, tables, toilettes...) et de mon matériel scolaire.  
Je prends soin des livres prêtés par l'école ou empruntés à la bibliothèque.
8. Je veille à ne rien laisser traîner dans la cour après une récréation (manteau, sac...) Si je ne retrouve plus mes affaires, je vais chercher aux « Objets perdus » (près du réfectoire)  
Après 3 mois, un vêtement non réclamé est donné à une association.
9. Je range mon cartable à l'emplacement prévu pour ma classe.
10. A la fin des cours, je sors de l'école :
  - par la grande grille si mes parents viennent me chercher. Je prends le rang « Parents ».
  - par la grande grille si j'ai une carte de sortie. J'ai toujours ma carte de sortie sur moi.
11. Je ne porte pas de bijoux de valeur à l'école.
12. Il est interdit d'apporter des objets dangereux à l'école (canif, allumettes, couteau suisse, laser...)  
A l'école, je n'apporte : ni skate - ni Ipod - ni MP3 - ni jeux électroniques - ni GSM- ni ballon en cuir - ni objets de collection
13.  Pour jouer au ballon dans la cour, je respecte les heures et les règles affichées. 
14. Je ne joue pas dans les toilettes, ni dans les buissons.
15. A l'école, je porte une tenue correcte.





16. Les cours de gymnastique et de natation sont obligatoires. Pour être dispensé, je dois avoir un certificat médical. Je porte une tenue de gym : short/tunique, t-shirt et pantoufles de gym.
17. A l'école, dans les couloirs, je me déplace calmement. Je ne circule pas sans professeur dans les couloirs.
18. Quand il sonne, je me range à l'emplacement de mon rang et je cesse mes jeux.
-  19. Si je me suis fait mal, je le dis tout de suite à une éducatrice, au professeur.
20. Je respecte mes camarades. Je ne les insulte pas et ne me bagarre pas. En cas de conflit, je m'adresse à une éducatrice, à mon professeur pour m'aider à le régler.
21. Je participe au tri des déchets .
22. Pour être en ordre , je prépare mon cartable la veille lorsque tous mes travaux sont terminés.  
Avec ta classe , tu établiras la liste d'un cartable « malin » pas trop lourd pour ton dos !
23. Je respecte les règles :
- du déjeuner « tartines » et du « repas chaud »
  - de la bibliothèque.
  - Du sportif sympa
24. Je respecte les modifications au règlement pendant la durée des travaux dans l'école.

# Infractions au règlement et sanctions

Chers Enfants et Parents,

Comme vous le savez, toutes les sociétés ont des lois ; ce sont elles qui vont nous permettre de vivre ensemble. Quand il n'y a pas de loi bien établie, ce sont les plus forts, les plus méchants qui s'imposent.

Toutes les écoles ont des règlements. Si chacun faisait ce qu'il veut quand il en a envie, il n'y aurait pas de vie possible ensemble.

Dans notre école, c'est la même chose. L'école a été créée pour permettre aux enfants d'apprendre.

Nous, les adultes, nous devons donc faire tout ce qu'il nous est possible de faire pour que chaque élève puisse apprendre autant qu'il le peut.

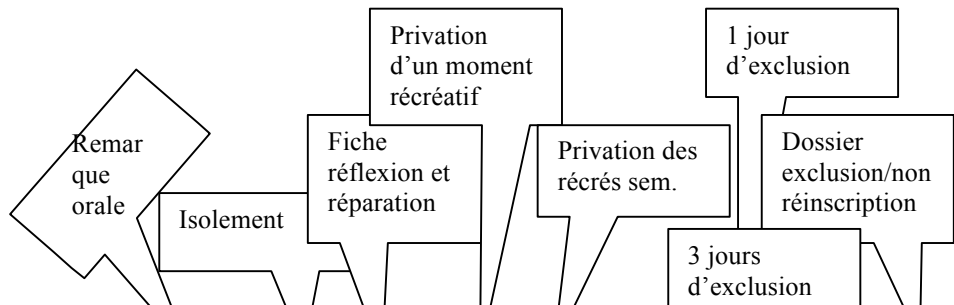
Mais, un élève ne peut pas bien apprendre quand il ne sent pas tranquille ; c'est pour cela que nous devons aussi veiller à ce que chacun se sente respecté et protégé. Les règles sont nécessaires pour être protégé. Ces règles ne sont pas des contraintes, elles aident à assurer la liberté de chacun

Toute l'équipe éducative de l'école Aurore, sensible au bien-être de chaque enfant, au développement de ses compétences et à l'acquisition des connaissances, a jugé nécessaire de faire appliquer le règlement de manière plus stricte.

Dorénavant, les enfants de l'école primaire se verront attribuer des notes de comportement et d'ordre. Ces notes apparaîtront dans le bulletin.

Afin d'éviter des sanctions arbitraires, l'équipe a notifié les sanctions qui sont applicables et qui pourraient, pour certaines, mener à l'exclusion définitive de l'école.

			-1	-2	-3	-4		-5	-10	
<u>Violences physiques</u>										
-avec ou sans séquelles			○	○	○	○		○	○	○
-jeux violents et dangereux										
-objets dangereux										
<u>Violences morales/psychologiques et insolence</u>										
-harcèlement		○		○	○	○		○	○	○
-insultes										
-moqueries										
-vol										
-menaces										
-propos à caractère sexuel										
-insolence										
<u>Respect de l'intimité</u>										
-jeux à connotation sexuelle		○		○		○		○	○	○
-ouverture de la porte des toilettes										
-regards par-dessus la porte des toilettes										
<u>Respect des lieux et du matériel</u>			○	○	○	○		○	○	○
<u>Respect des consignes</u>	Retard	○○					○			
	Perte/oubli						○			
	Objets indésirables	Confiscation		○	○	○				
	Falsification			○				○	○	
	Jeux/rangs/lieux interdits	○	○	○	○					



	Rang /10	Comportement cour et sorties /10	Comportement classe /10	Ordre, matériel, soin /10
--	----------	----------------------------------	-------------------------	---------------------------

La perte de 5 points de comportement/ordre entraîne automatiquement une retenue sur le temps de midi.

Un échec en comportement en classe ou à la cour de récré entraîne automatiquement la création d'un dossier de demande d'exclusion définitive en fin d'année scolaire auprès du pouvoir organisateur.

L'équipe éducative

## 4.0. Accueil extra-scolaire. DEJEUNERS. ETUDES

### 4.1. Accueil extra-scolaire :

**Le matin:** à partir de 07h30

**Le soir:** après l'étude, un accueil est organisé jusqu'à 18h00 précises.

**Coût :** voir note distribuée en début d'année.

**Modalités de paiement :** par virement trimestriellement (en octobre – février et mai ). Une note explicative vous sera fournie via la farde d'avis. Personne de contact : Mme Catherine Lambert-tél : 0499/966404

Les parents viennent chercher leur(s) enfant(s) après l'étude (17h00). Un document vous sera distribué en début d'année. Il vous indiquera l'organisation du temps et les règles à suivre obligatoirement.

**Sécurité : Chaque enfant dit bonjour à l'accueillant afin qu'il note sa présence et le soir lui dit au revoir. Aucun enfant ne peut être repris sans se présenter à l'accueillant avant de partir.**

### 4.2. Déjeuners

Votre enfant peut rester à l'école le midi pour y manger ses tartines et éventuellement s'il le désire, du potage.

**Il devra se munir d'un sac tartines et d'un set de table pour protéger le banc.**

**Paiement des repas chauds:** Une note explicative vous sera fournie via la farde d'avis ainsi qu'un document qui devra être complété par les parents .

Tout renoncement aux repas chauds devra se faire **par écrit** aux Cuisines Bruxelloises [lcb-dbk@restobru.irisnet.be](mailto:lcb-dbk@restobru.irisnet.be), nous ne tiendrons plus compte des messages oraux. Afin que les déjeuners se fassent dans une ambiance agréable pour tous, quelques règles de vie seront rappelées aux élèves en début d'année

( «déjeuner sympa »)



En cas d'absence pour cause de maladie, *veuillez prévenir en téléphonant **avant 9h30** au Fournisseur de repas tél :02/545 .13 .88: en précisant l'école, le nom, la classe et la durée de l'absence.*

*Si vous rencontrez un problème de facturation : 02/5122487.*



**TARIF:** Repas chauds: Tarif remis en début d'année scolaire

**Lait:** Chaque mois nous préciserons le prix à payer. Le montant doit être payé par virement sur le compte de la classe (Merci de mentionner les noms, prénoms et classe de l'enfant sur l'enveloppe ou en communication du virement)



### **4.3. Etudes du soir**

Votre enfant peut faire ses devoirs et étudier ses leçons à l'école jusque 17h00. L'étude terminée, votre enfant peut rester à la garderie jusqu'au plus tard 18h00.

Une étude dirigée (par un enseignant) est organisée les lundis et jeudis, de 15h30 à 16h30 pour les 1ères, 2èmes, 3èmes et 4èmes et de 16h20 à 17h30 pour les 5èmes et 6èmes. Afin de ne pas déranger l'étude dirigée, nous n'autorisons pas les parents à reprendre leur enfant avant l'heure prévue de fin. **Comme les places sont limitées à 15 enfants à l'étude dirigée, les enfants en difficulté scolaire auront priorité.**

Attention: Si votre enfant est inscrit à l'accueil extra-scolaire, au déjeuner, ou à l'étude, il ne pourra pas quitter l'école à une heure non prévue *sans votre autorisation écrite (carte de sortie)*.

### **5.0 ABSENCES**

Toute absence *doit être motivée* par les parents sur un document officiel remis par le titulaire.

A l'école primaire (enseignement obligatoire), les absences ne sont autorisées par le communauté française que pour les motifs suivants :

- Maladie (certificat si plus de 3 jours).
- Décès (attestation).
- Autres motifs (pour raisons familiale, exceptionnelle : à exclure).

Toute absence non justifiée fera l'objet d'une dénonciation à l'inspection.

A l'école maternelle toute absence de plus de 3 jours sera accompagnée d'un motif écrit des parents afin de répondre à la demande du vérificateur de la Communauté Française.

Pour un départ à une heure inhabituelle, il faut un motif signé et daté.

### **6.0 JOURNAUX DE CLASSE**

Ils seront *suivis et signés par vous tous les jours et une fois par semaine par l'enseignant*. Vous pouvez également y inscrire une demande simple et le professeur y répondra. Pour une remarque concernant le travail de votre enfant ou vos réflexions plus particulières nous demandons un pli sous enveloppe fermée.

Veillez également signer régulièrement les fardes, évaluations, bilans... ainsi que toutes les notes figurant dans la farde d'avis.

Vous trouverez à l'arrière du JdC une feuille (feuillet comportemental) reprenant les remarques éventuelles faites à votre enfant concernant son attitude en classe, au déjeuner ainsi que sur la cour de récréation.

### **7.0. BULLETIN**

Un bulletin sera remis à votre enfant d'après un calendrier qui vous sera communiqué dans le JdC de votre enfant. *Signez-le et tenez compte des appréciations qui y figurent.*

Le comportement et les attitudes face au travail seront évalués 5 fois l'an. Les connaissances et les savoir-faire dans les différentes disciplines seront évalués 3 fois par an lors des bilans et 2 fois par an au travers du travail journalier.

Le cinquième bilan sera pour chaque année, une maîtrise portant sur les compétences à certifier dans toutes les disciplines.



## **8.0.DEVOIRS**

En règle générale, un devoir est prévu les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ils sont notés au journal de classe. ( Voir également règlement des études ).

## **9.0.MATERIEL CLASSIQUE**

L'école fournit une partie des fournitures et du matériel classique.

L'impossibilité de faire face à tous les besoins conduira cependant les titulaires de classe à solliciter votre contribution de temps à autre. *Une note vous renseignera toujours sur cette forme de participation (confirmée par avis ou une note au journal de classe).* Le décompte est à votre disposition chez le titulaire.

N'oubliez pas de vérifier et de veiller au renouvellement du matériel en cours d'année.



Sont également payants (**au prix coûtant**):

- les visites, théâtre, excursions scolaires, animations et activités sportives extérieures.
- Les ateliers cuisines
  
- La piscine et le transport (voir annexe communale)
- Les activités des cours spéciaux (recette en néerlandais,...)

## **10.0.RANG**

Il n'y a qu'un seul rang, c'est celui des « parents ». Il mène les enfants attendus par les parents à la sortie de l'école rue Van Rollegem.

Afin que la sortie des rangs se fasse dans le bon ordre, **les parents sont priés d'attendre leur enfant à l'extérieur de l'école (la grille pour l'école primaire).** **Les enfants de maternelle qui ont un frère ou une sœur en primaire rejoindront leurs aînés dans le « rang parents »**

Les parents automobilistes doivent respecter l'emplacement du bus scolaire.

## **11.0.CARTES DE SORTIE**

Si vous estimez que votre enfant peut rentrer seul, il lui sera remis une carte de sortie sur présentation de votre demande (décharge datée et signée).

Stipulez clairement les jours et les heures ainsi que la période.

Les enfants qui détiennent une carte de sortie sortent par la grille (containers) dès le coup de sonnette, montrent leur carte, lors d'un contrôle, à la personne responsable de la vérification et ne s'éternisent pas aux abords de l'école.

## **12.0 VETEMENTS**

Il est préférable de marquer les manteaux, bonnets, équipements de gymnastique ... avec des nominettes. Voulez-vous vous joindre à nous pour expliquer aux enfants que les vêtements coûtent cher et qu'ils doivent respecter les leurs et ceux des autres ?

Les vêtements non réclamés et non marqués, ne seront tenus qu'un trimestre et distribués ensuite aux enfants nécessiteux.

## **13.0 LIVRES**

Les parents veilleront à ce que les enfants respectent les livres prêtés. Les ouvrages endommagés ou égarés seront portés en compte.

Les dégâts volontairement occasionnés au matériel scolaire ou aux effets d'un camarade seront supportés par le ou les responsables.

## **14.0. ACCIDENTS**

Lorsqu'un accident survient à l'école, l'avis de »l'enseignante-1<sup>er</sup> secours« est demandé ensuite plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- accident sans gravité, nous le soignons à l'école
- blessure douteuse, les parents sont avertis, viennent rechercher leur enfant et le présentent auprès d'un médecin
- urgence : l'enfant est emmené à l'hôpital (avec un membre de l'équipe éducative), les parents sont avertis.



d'assurance.

Néanmoins, certaines circonstances peuvent faire que, malgré notre vigilance, votre enfant présente le soir (après une chute, par exemple) des signes préoccupants. Vous devrez alors vous rendre chez votre médecin de famille ou à l'hôpital et, dès le lendemain, venir au bureau de la direction ou, téléphoner au 02/478.89.19 pour recevoir les documents d'assurance nécessaires qui devront être retournés à la direction une fois complétés par le médecin. La direction vous donnera le N°de dossier



## **Après l'accident**

1. Payer les frais immédiatement (comme chez le médecin) et demander les justificatifs.
2. Se rendre à la mutuelle qui rembourse une partie des frais sur présentation de ces justificatifs.
3. Demander un justificatif de la différence entre ce que vous avez payé et ce que vous avez reçu de la mutuelle.
4. Envoyer ensuite ce justificatif délivré par votre mutuelle à la compagnie d'assurance en mentionnant le n° de dossier.
5. L'assurance vous rembourse le solde dû et l'opération est entièrement gratuite pour vous.

## **15.0. ACTIVITES EXTRA-MUROS**

Ces activités (théâtre, musée, exposition, ...) et les classes de dépaysement (classe verte, de montagne) sont obligatoires car elles s'inscrivent dans un projet de classe.

## **16.0. RESPONSABILITES**

- *L'école décline toute responsabilité* en ce qui concerne les dommages pouvant survenir aux appareils dentaires et aux lunettes. *La responsabilité de l'école est également dégagee* en cas de perte ou de vol de bijoux de valeur (montres, bracelets, colliers, ou vêtements ...).
- Les chiens sont strictement interdits à l'intérieur de l'école (sauf sur autorisation accordée par le Collège des Bourgmestre et Echevins pour les chiens faisant partie intégrante d'un projet . Exemple : « L'enfant et le chien, de la sécurité à la complicité » avec l'ONE et le parrainage d'un chien pour personne handicapée avec Scale Dogs ou Dyadis.
- Toute information médicale importante (allergie, asthme, épilepsie ou tout autre maladie dont l'enfant souffre) doit être stipulée par écrit à la direction et au titulaire.

## **17.0. MESURES D'HYGIENE**

Les parents sont priés d'avertir l'école **IMMEDIATEMENT** dans les cas de maladies contagieuses (liste en annexe).

- Les enfants malades ou fiévreux ne peuvent fréquenter l'école ; ils n'y seront donc pas acceptés. De plus, ces absences seront impérativement signalées le jour même si un risque de contagion existe.

## **18.0. OBJETS INDESIRABLES**

- Tous les objets dangereux sont interdits (canif, laser , pétards, allumettes, briquet...).
- D'autres objets sont également indésirables : - walkman – skate - jeux électroniques - objets de collection (cartes...) - ballons en cuir , GSM, Ipod, lecteur MP3.
- Les téléphones sont tolérés s'ils sont éteints et s'ils restent confinés au fond du cartable.
- Les appareils photos ne sont acceptés que lors des sorties.  
Les jeux de « ballon » sont autorisés à certaines heures et selon les règles établies (cfr règlement des jeux extérieurs).

## **19.0. CHANGEMENT D'ADRESSE**

Tout changement d'adresse ou de téléphone **doit être signalé** par écrit au titulaire et accompagné d'une nouvelle composition de ménage à la direction dans les plus brefs délais.

## **20.0. TENUE VESTIMENTAIRE.**

Votre enfant sera habillé de manière "décente". Les filles veilleront à ne pas porter de vêtements laissant le ventre dénudé. Les garçons ne porteront pas de T-shirts sans manches ni des jeans troués ou surchargés d'inscriptions.

Les baskets à roulettes (même escamotables) sont interdits.

Les « piercings » ne sont pas autorisés.

Les trainings sont des tenues de sports ; ils conviennent donc uniquement lorsque les enfants pratiquent la gymnastique ou un sport à l'école.

Tout signe religieux distinctif est interdit dans l'enceinte de l'école.

.

## **21.0. EDUCATION PHYSIQUE.**

Le cours d'éducation physique ainsi que la natation sont OBLIGATOIRES. Toute non-participation doit être motivée par un certificat médical.

Une tenue adéquate sera exigée : short, polo, sandales de gymnastique ou baskets dans un sac fermé pour l'éducation physique (afin d'éviter verrues ou mycoses); maillot, bonnet, essuie et peigne ou brosse pour la natation.

## **22.0. LES PAIEMENTS.**

Tous les paiements de garderies doivent se faire au secrétariat de l'école **par bancontact en vous adressant à Mme Catherine Lambert . Catherine est la responsable des garderies au sein de l'école. Pour les retards de paiement, l'administration communale se réserve le droit de faire appel à un huissier de justice.**

## **23.0. PROFESSEURS ET DIRECTION**

Les enseignants organiseront une *rencontre parents-enseignants une fois par trimestre.*

Si vous désirez un entretien plus détaillé ou urgent, il est souhaitable de téléphoner au 02/478.89.19 pour obtenir un rendez-vous.

Au nom de l'ensemble de l'équipe éducative, je vous remercie pour votre bienveillante compréhension et votre précieuse collaboration.

**L'Equipe Educative**



.....  
**Page à découper et à remettre au titulaire de votre enfant pour le 2<sup>ème</sup> lundi de septembre.**

Je soussigné(e) ..... parent de

..... qui est chez .....

déclare avoir pris connaissance des documents suivants :

- ↳ le projet éducatif des écoles communales de Jette
- ↳ le projet pédagogique des écoles communales de Jette
- ↳ le projet d'établissement de l'école Aurore
- ↳ le règlement des études de l'école Aurore
- ↳ le règlement de l'école

**Je marque mon accord sur tous les points mentionnés dans ces différents documents.**

**J'autorise que mon enfant soit photographié/filmé dans le cadre des activités à l'école et à l'extérieur de l'école et que les photos puissent être affichées sur des panneaux en classe, à l'école, dans le journal de l'école, sur le site de l'école afin de promouvoir l'école et communiquer la vie des classes.**

**Cette autorisation est valable pour toute la durée de la scolarité de mon enfant à l'école AURORE.**

**Je peux retirer mon autorisation, par écrit, à tout moment.**

Pour toute l'Equipe Educative  
La Directrice,

Signature des Parents  
ou de la personne responsable

S. Van Schepdael